



Le Syndicaliste Indépendant de l'Yonne

**Journal de la Fédération Nationale de
l'Enseignement, de la Culture et de la
Formation Professionnelle**

FORCE OUVRIERE

DEFENDRE NOS DROITS :

Un véritable enjeu

La Loi Travail a été promulguée malgré la forte mobilisation et le rejet massif (plus de 70% de la population y est opposé), après 14 journées de grèves et manifestations, avec en dernier lieu, la grève intersyndicale pour son abrogation le 15 septembre dernier. Les salariés et personnels continuent de refuser cette loi de destruction des droits et du code du travail, rejetée massivement. Et ce n'est pas parce que le gouvernement a passé (en force) sa loi que tout est réglé. Bien au contraire. Et nous le savons, une loi peut se défaire.

En 2017, la Fonction Publique va devoir subir le PPCR : la révision des « Parcours professionnels, Carrières et Rémunérations » qui remet en cause, sous couvert de revalorisation, tout l'avancement de nos carrières... l'évolution de l'évaluation des enseignants va y participer.

Avec les réformes de refondation de l'Ecole (nouveaux rythmes, réforme du collège), la liaison école-collège accrue, les PEdT, les mesures de sécurité, la place de plus en plus importante des mairies que cela implique, l'embauche de contractuels, la réforme des nos obligations réglementaires de service, l'inclusion, le calendrier scolaire...

L'étau se resserre et tout est mis en œuvre pour mettre à mal nos statuts et nos droits. Mais nous pouvons résister ! Venez en parler lors du stage :

SNUDI-FO 89 - STAGE de FORMATION SYNDICALE

mercredi 9 et jeudi 10 Novembre 2016

**CONNAÎTRE ET DEFENDRE SES
DROITS QUAND ON EST PE**

**ou comment s'y retrouver dans les
arcanes de l'administration**

À retrouver en page 3

**SNUDI 89
FO**

SOMMAIRE

Page 1 : Edito

Page 2 : SNUDI INFOS

Page 3 : STAGE novembre

Page 4 : L'organisation

Dispensé de timbrage
FO
la force syndicale

MONETAU PPDC

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

n° 37 - date de parution : sept. 2016

Publication Trimestrielle — 0,15 €

Directeur de publication : Marie CATTAGNI

-Imprimé par nos soins-

Rédaction et administration : **FNEC-FP FO 89**

7, rue Max Quantin 89004 AUXERRE Cedex

tel : 03.86.52.55.12 fax: 03.86.51.22.01

mail : fnectpfo89@gmail.com

Commission Paritaire de Presse 0110 S 08205

STAGIAIRES ou CONTRACTUELS ?

Depuis la mise en place de la mastérisation, la formation des stagiaires est chaque année plus décourageante. Entre les licenciements de plus en plus nombreux (contre lesquels le SNUDI-FO 89 mène la bataille sur chaque dossier de recours, et l'ensemble des situations), les pressions, la formation lacunaire et lourde (master 2, mémoire, mi-temps en classe), le risque de non-titularisation, les conditions d'accès au master 2 pour les reçus au concours titulaires d'un master1 autre que MEEF (que le SNUDI-FO 89 a malgré tout réussi à obtenir)...

Tout cela tend à décourager les stagiaires et les démissions sont nombreuses.

Et pendant ce temps, la ministre publie des décrets impliquant l'embauche massive de contractuels... C'est bien ce que prévoit de faire la DASEN !

Pourtant l'ouverture de la liste complémentaire est ce qui devrait s'imposer réglementairement. Le SNUDI-FO 89 interviendra lors de sa prochaine audience avec la DASEN, pour que la liste complémentaire au concours soit utilisée pour pourvoir ces postes ! D'autant que les contractuels sont pris... parmi les recalés au concours, c'est-à-dire : la liste complémentaire !

Cela peut paraître absurde, mais c'est un véritable choix : les contractuels sont plus flexibles, ils ont moins de droits et ne sont pas protégés par les statuts.

Engagez la mobilisation pour l'ouverture de la liste complémentaire, pour des emplois statutaires!

MEDECINE DE PREVENTION

La campagne lancée par le SNUDI-FO 89 à ce sujet commence à prendre. Dans plusieurs écoles de tout le département, des collègues nous ont transmis la copie de la lettre de demande envoyée à la DASEN, sous couvert de leur IEN.

Nous invitons tous les collègues ne l'ayant pas encore fait, à s'inscrire dans cette démarche collective, dont nous savons qu'elle peut porter ses fruits, puisque cela a été le cas dans d'autres départements. **Pour obtenir le modèle de lettre adressez-vous au snudifo89@gmail.com**

Pour en finir avec l'APC, la confusion scolaire/périscolaire, les PEdT...

L'abrogation du décret instaurant les rythmes scolaires est plus que jamais à l'ordre du jour !

En cette rentrée scolaire marquée par une détérioration sans précédent des conditions d'enseignement des personnels, le SNUDI-FO constate que les effets néfastes du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013, instaurant la réforme des rythmes scolaires, ne font que s'accroître. Les faits l'attestent : ce décret instaure le désordre dans les écoles et ouvre la porte à l'intrusion généralisée des municipalités dans l'enseignement, à la mise sous tutelle des PE, fonctionnaires d'Etat, par les élus locaux.

Pour le SNUDI-FO, il n'est pas question que le temps des APC soit reconverti en temps supplémentaire de réunions pour développer « le travail en équipe, comme les multiples partenariats éducatifs ou médico-sociaux et un lien renforcé avec les familles. » Un tel processus aggraverait la forfaitisation en cours, initiée avec le nouveau décret sur les ORS, et accentuerait davantage encore la mise sous tutelle des PE par les divers partenaires et en particulier les municipalités.

- **Le SNUDI-FO se déclare prêt à l'action commune avec tous les syndicats se prononçant pour l'abrogation du décret.**
- **Le SNUDI-FO 89 organisera des prises de positions collectives (motions) en ce sens lors des prochaines RIS et du stage de novembre.**

STAGE de FORMATION SYNDICALE

mercredi 9 et jeudi 10 Novembre 2016

**CONNAÎTRE ET DEFENDRE SES DROITS QUAND ON EST PE
ou comment s'y retrouver dans les arcanes de l'administration**
(CAPD, CTSD, carrière, mouvement, carte scolaire, code de l'Education, statuts, salaires...)

En présence de Bernard Lempereur, Secrétaire Général Adjoint du SNUDI-FO

Le statut de fonctionnaire, la réglementation, le Code de l'Education définissent nos droits et l'administration doit les mettre en oeuvre : mais cela se fait de plus en plus dans le cadre de l'intérêt du service plutôt que de celui des personnels. Toutes les demandes des personnels (autorisation d'absence, temps partiel, dispo, mutation, affectation, carrière...) sont gérées dans une logique comptable.

Ne nous attendons pas à ce que l'administration nous renseigne sur nos droits alors qu'elle les trouve trop stricts pour gérer la pénurie. Jamais, que ce soit en début ou en fin de carrière, vous ne pourrez avoir la certitude que vos droits sont respectés... sauf si vous les connaissez :

C'est le but de ce stage !

L'Education Nationale et ses personnels sont attaqués de toutes parts : Réforme des rythmes, PPCR, Loi Travail, décret sur les obligations de service, PEdT, confusion scolaire-périscolaire, municipalisation de l'Ecole, remise en cause des droits...

Il est temps de nous armer face à la déréglementation généralisée. Notre seul bouclier contre la dégradation de nos conditions de travail et les principes même de l'Ecole de la République : Nos droits et notre statut !



Pour FO, l'heure n'est pas aux stages pédagogiques :

Connaître et utiliser ses droits,

c'est le meilleur moyen pour défendre l'Ecole !

Pour vous inscrire, rien de plus simple, adressez-vous au SNUDI-FO 89

par téléphone au 03.86.52.55.12 par mail à snudifo89@gmail.com

Attention, la demande doit être envoyée à votre IEN avant le 9 octobre.

CARTE SCOLAIRE :

Retrouvez le compte-rendu du groupe de travail de rentrée sur la carte scolaire sur le site du SNUDI-FO 89 :

<http://89.fo-snudi.fr>

Le SNUDI-FO 89 : Un syndicat pour la défense des droits et des statuts... ...et de l'Ecole de la République !

Alors que les réformes de l'Education pleuvent, que les attaques contre nos droits et notre statut se multiplient, que les garanties collectives sont mal menées par la territorialisation...

Il est nécessaire de s'organiser, de faire bloc, de s'unir, pour faire entendre nos revendications, pour faire entendre notre volonté de préserver le service public d'Education, national, fondé sur les principes de l'Ecole de la République, du code de l'Education et du statut des enseignants.

Quand les inscriptions pour les écoles privées se multiplient, que s'accroît la flexibilité des enseignants (annualisation du temps de travail, dégradation des droits et des conditions de travail...), quand les collectivités territoriales ont de plus en plus la main mise sur le fonctionnement de l'Ecole, que la logique budgétaire s'impose à la logique de service public : Organisons-nous pour dire NON !

Faites-vous défendre pour faire valoir vos droits !

Utilisez le premier des droits, celui qui permet de défendre

tous les autres : **Syndiquez-vous au SNUDI-FO !**

Pour nous contacter

permanences au syndicat :

Tous les jours au **03.86.52.55.12**

par mail : snudifo89@gmail.com

Site internet - <http://89.fo-snudi.fr>

SNUDI FO 89	COTISATIONS SYNDICALES	2016
-------------	------------------------	------

66 % de la cotisation syndicale sont reversés sous forme de crédit d'impôts (donc même si vous n'êtes pas imposable).

Pour les nouveaux adhérents, la cotisation est égale au nombre de mois restant dans l'année civile.

Il est possible de régler en plusieurs fois (10 maximum) ou de nous indiquer à quelle date vous souhaitez être débité.

ECHELONS :	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
PROFESSEURS DES ECOLES CLASSE NORMALE :												
Stagiaires, Adjoints, Spécialisés, ASH, IMF	année	117 €	122 €	132 €	139 €	145 €	154 €	163 €	178 €	188 €	201 €	214 €
	mois	9,8 €	10,2 €	11 €	11,6 €	12,1 €	12,8 €	13,6 €	14,8 €	15,7 €	16,8 €	17,8 €
PROFESSEURS DES ECOLES HORS CLASSE :												
Adjoints, Spécialisés, ASH, IMF	année	165 €	186 €	197 €	208 €	223 €	236 €	250 €				
	mois	13,8 €	15,5 €	16,4 €	17,3 €	18,6 €	19,7 €	20,8 €				
INSTITUTEURS :												
Adjoints	année				126 €	129 €	131 €	134 €	141 €	147 €	155 €	172 €
	mois				10,5 €	10,6 €	10,8 €	11,2 €	11,8 €	12,3 €	12,9 €	14,3 €
ETUDIANTS, CONTRACTUELS :		30 €										
EVS-AVS :		80 €										
RETRAITES :		97 €										
Ajouter : Chargés d'école : +4 € Directeurs : 2 à 4 classes : +8 € 5 à 9 classes : +12 € 10 classes et + : +15 € - IMF : +12 € Couples : retrancher 15 € sur le total des 2 cotisations Enseignants à mi-temps : ½ cotisations Enseignants à temps partiel x % : cotisation x %												



Rejoignez un
syndicat libre et
indépendant :

Rejoignez le
**SNUDI
FORCE
OUVRIERE**

**SNUDI
FO 89**

de l'Yonne !

BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUELEMENT

à découper et à retourner au : SNUDI-FO 89 7, rue Max Quantin BP 231 89004 AUXERRE Cedex - chèque à l'ordre du SNUDI-FO

Nom : Prénom :

Fonction : Instit PE Echelon

Etablissement d'exercice (adresse) :

Téléphone de l'établissement : _____

Adresse personnelle :

Téléphone: _____ E-mail :

Montant de la cotisation : Date : Signature :

